



Grille d'analyse – PIIA en zone urbaine (Section 3 du règlement)

Coordonnées et descriptif :

Adresse visée :		Statut du projet :	
Type de projet :	<input type="checkbox"/> Construction ou reconstruction d'un bâtiment principal		<input type="checkbox"/> Accepté
<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Agrandissement d'un bâtiment principal		<input type="checkbox"/> Accepté partiellement
<input type="checkbox"/> Commercial	<input type="checkbox"/> Rénovation d'un bâtiment principal entraînant des modifications à l'apparence extérieure		<input type="checkbox"/> Refusé
<input type="checkbox"/> Industriel ou autres			

Suggestions de modifications au projet :

Évaluation du niveau de conformité de l'objectif ou du critère

1 : Répond favorablement 2 : Répond partiellement 3 : Ne répond pas N/A : Ne s'applique pas

Catégorie Implantation : Vise les projets de construction et d'agrandissement

	Généralités	Évaluation	Commentaires
1a)	Objectif		
	Proposer une implantation du bâtiment principal qui respecte le milieu d'insertion	1 2 3 N/A	
1b)	Critères		
	Le bâtiment est implanté de façon à suivre l'alignement des bâtiments voisins et la marge avant doit se situer entre les marges avant des constructions adjacentes ou avoisinantes	1 2 3 N/A	
	Le bâtiment est implanté de façon à préserver les arbres matures et en santé, notamment dans la cour avant	1 2 3 N/A	
	Une orientation de la façade parallèle à la rue est préconisée	1 2 3 N/A	

Évaluation du niveau de conformité de l'objectif ou du critère

1 : Répond favorablement 2 : Répond partiellement 3 : Ne répond pas N/A : Ne s'applique pas

	Généralités	Évaluation	Commentaires
2a)	Objectif		
	Minimiser les impacts sur les propriétés voisines	1 2 3 N/A	
2b)	Critères		
	Les marges latérales doivent s'apparenter aux marges latérales moyennes des constructions avoisinantes, de façon à ce que le rythme de répartition des constructions du secteur ou de l'îlot ne soit pas rompu	1 2 3 N/A	
	Le niveau du terrain ne doit pas être rehaussé de façon à excéder le niveau du terrain des constructions adjacentes	1 2 3 N/A	

Évaluation du niveau de conformité de l'objectif ou du critère

1 : Répond favorablement 2 : Répond partiellement 3 : Ne répond pas N/A : Ne s'applique pas

Catégorie Volumétrie et architecture : Vise les projets de construction, d'agrandissement et de rénovation

	Généralités	Évaluation	Commentaires
3a)	Objectif		
	Proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux	1 2 3 N/A	
3b)	Critères		
	Le traitement architectural du nouveau bâtiment ou de l'agrandissement permet une relation harmonieuse atténuant une différence de hauteur et de volume et du nombre d'étages en relation avec les bâtiments voisins	1 2 3 N/A	
	La largeur d'un bâtiment doit s'harmoniser avec les bâtiments voisins	1 2 3 N/A	

Évaluation du niveau de conformité de l'objectif ou du critère

1 : Répond favorablement 2 : Répond partiellement 3 : Ne répond pas N/A : Ne s'applique pas

	Généralités	Évaluation	Commentaires
4a)	Objectif		
	Proposer une architecture de qualité et durable	1 2 3 N/A	
4b)	Critères		
	Le bâtiment s'inspire des styles architecturaux dominants sur le tronçon de rue	1 2 3 N/A	
	L'entrée principale du bâtiment est mise en valeur par une composition architecturale distinctive (ex. ajout d'une corniche)	1 2 3 N/A	
	Les matériaux de revêtement extérieur sont durables, de couleurs sobres et compatibles avec les bâtiments voisins	1 2 3 N/A	
	Les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur	1 2 3 N/A	
	Tous les murs d'un même bâtiment visibles d'une ou plusieurs rues présentent une architecture harmonisée	1 2 3 N/A	

Évaluation du niveau de conformité de l'objectif ou du critère

1 : Répond favorablement 2 : Répond partiellement 3 : Ne répond pas N/A : Ne s'applique pas

	Généralités	Évaluation	Commentaires
5a)	Objectif		
	Dans le cas d'un agrandissement, celui-ci représente les caractéristiques architecturales du bâtiment principal	1 2 3 N/A	
5b)	Critères		
	Le type et l'angle de la toiture d'un agrandissement sont similaires à ceux du bâtiment faisant l'objet de l'agrandissement	1 2 3 N/A	
	Les matériaux de revêtement extérieur et les ouvertures de l'agrandissement sont harmonisés à ceux du bâtiment principal	1 2 3 N/A	
	Les éléments décoratifs du bâtiment principal sont repris sur l'agrandissement	1 2 3 N/A	
	Dans le cas de l'agrandissement d'une maison à demi-niveaux (<i>split-level</i>) ou à un étage (<i>bungalow</i>), l'ajout d'un volume à l'arrière est privilégié	1 2 3 N/A	

Évaluation du niveau de conformité de l'objectif ou du critère

1 : Répond favorablement 2 : Répond partiellement 3 : Ne répond pas N/A : Ne s'applique pas